

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de dragage des canaux de la municipalité de Saint-
Zotique sur le territoire de la municipalité de Saint-Zotique
par la municipalité de Saint-Zotique**

Dossier 3211-02-287

Le 2 septembre 2020

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPHI) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de dragage des canaux de la municipalité de Saint-Zotique sur le territoire de la municipalité de Saint-Zotique par la municipalité de Saint-Zotique est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2013-02-08	Réception de l'avis de projet
2013-02-19	Délivrance de la directive ministérielle
2017-08-15	Réception de l'étude d'impact
2018-04-30	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-06-22	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2019-12-09	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda no 1)
2020-02-26	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2020-08-07	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet (addenda no 2)
2020-08-27	Transmission à l'initiateur de projet d'une demande d'informations et engagements complémentaires pour l'analyse de l'acceptabilité environnementale
2020-09-01	Réception de l'engagement par l'initiateur de projet à répondre à la demande d'informations et engagements pour l'analyse de l'acceptabilité environnementale

2. DESCRIPTION DU PROJET

La Municipalité de Saint-Zotique veut procéder, dans le cadre d'un programme qui s'étale sur dix ans, à des travaux de dragage d'entretien dans les canaux dédiés à la navigation de plaisance et reliés au lac Saint-François (fleuve Saint-Laurent). Les sédiments provenant du ruissellement de surface et des courants littoraux s'accumulent à l'entrée et à l'intérieur de ces canaux, créant des hauts fonds qui rendent difficile la navigation de plaisance. De plus, une prolifération de plantes aquatiques est observée à l'intérieur des canaux. Une solution plus permanente est également recherchée afin d'empêcher les problèmes liés à la sédimentation des canaux et de ses approches.

Le projet a pour objectif de réaliser, sur une période de dix ans, des dragages d'entretien permettant de maintenir les profondeurs minimales pour assurer la navigabilité des canaux. Il prévoit le dragage de sédiments à l'intérieur des 25 canaux sur une superficie totale d'environ 250 000 m², le tout jusqu'à une distance d'environ 150 m au-delà de leur embouchure vers le lac Saint-François. Sur dix ans, entre 160 000 m³ et 310 000 m³ de sédiments pourraient être extraits des canaux, selon les plans de dragage qui seront retenus.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPhi en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie;
- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique;
- la Direction du programme de réduction des rejets industriels et des lieux contaminés;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Pêches et Océans Canada;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE. Dragage des canaux de la municipalité de Saint-Zotique et construction d'un brise-lames - Étude d'impact sur l'environnement, par WSP, juillet 2017, totalisant environ 515 pages;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE. Dragage des canaux de la municipalité de Saint-Zotique et construction d'un brise-lames - Réponses aux questions et commentaires - Document de réponses, par WSP, octobre 2019, totalisant environ 542 pages;
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE. Dragage des canaux de la municipalité de Saint-Zotique et construction d'un brise-lames - Réponses à la deuxième série de questions et

commentaires du MELCC – Saint-Zotique, Québec, par WSP, juillet 2020, totalisant environ 1192 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 19 février 2013.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Original signé par :

Julia Cyr-Gagnon, géogr., M.ATDR

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels